



**DISCOURS M. MUDRY – 78^{ème} CONGRES DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE
MORZINE-AVORIAZ
Propos introductifs**

Avant que débutent nos travaux, je voudrais que nous ayons une pensée émue en mémoire de nos collègues élus et anciens élus du département qui nous ont quittés. Nous pensons à leur famille et à tous leurs proches, avec qui nous partageons la profonde tristesse causée par leur disparition. Aussi, je vous invite à observer une minute de silence et vous demande de bien vouloir vous lever.

Je tenais également à apporter, au nom de l'ensemble des maires de Haute-Savoie, tout notre soutien aux officiers, sous-officiers et chasseurs alpins du 27^{ème} bataillon. Après leur départ récent en Afghanistan, nous leur adressons nos pensées les plus chaleureuses ainsi qu'à leurs familles.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Député-Maire d'Annecy-Le-Vieux, Cher Bernard,
Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil Général, Cher Christian,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Conseillers Généraux,
Monsieur le Maire de Morzine-Avoriaz,
Mesdames et Messieurs les Maires, Adjoints et Présidents des EPCI,
Messieurs les Sous-préfets,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs des Services de l'Etat et des Collectivités Territoriales,
Messieurs les Officiers,
Messieurs les Présidents des Chambres consulaires,
Monsieur le Président de l'Association des Anciens Maires,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse locale, régionale et nationale,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,**

A l'instant où débutent les travaux de notre 78^{ème} Congrès des Maires de Haute-Savoie, dans cet environnement magnifique que nous offre la commune de Morzine-Avoriaz, je tiens à vous exprimer mon plaisir, partagé par les membres du Bureau et du Comité, de vous accueillir en nombre ici même pour notre Congrès annuel, qui demeure le temps fort de l'agenda de notre association.

Dans l'esprit qui anime l'Association des Maires de France, nous sommes rassemblés ce matin dans la diversité de nos convictions personnelles et je forme des vœux pour que cette matinée d'échanges permette à chacune et chacun d'entre nous de mettre à profit pour sa collectivité le fruit de nos réflexions.

A l'issue de la partie statutaire et de différentes interventions, nous accueillerons Monsieur le Premier ministre, qui interviendra en clôture de notre congrès, nous apportant une réflexion d'ordre général, mais aussi certainement quelques informations qui nous donneront les éclairages indispensables à la conduite de nos mandats. D'ores et déjà, je voudrais remercier Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale pour sa présence.

Mon cher Bernard, tu es un membre assidu de notre association en ta qualité de Maire d'Annecy-le-Vieux. Saches que c'est pour nous un honneur et un plaisir de te compter parmi les nôtres aujourd'hui. Je tiens par ailleurs à te remercier pour le rôle facilitateur que tu as joué afin de favoriser la venue de Monsieur le Premier ministre. J'associe à mes remerciements Sophie DION, conseillère auprès du Président de la République, conseillère régionale et maire-adjointe de Morzine-Avoriaz, ainsi que Jean-Claude CARLE, tout nouveau vice-président du Sénat, que je félicite vivement en votre nom à tous pour son élection au bureau de la Haute Assemblée.

Venons-en maintenant à notre Congrès qui nous réunit toutes et tous aujourd'hui.

Sans toutefois empiéter sur le chapitre statutaire, qui sera présenté par notre Secrétaire Général, Jean DENAIS, il me revient aujourd'hui de vous dire quelques mots sur notre Association en guise de Préambule.

L'année 2011 a été une année quelque peu mouvementée pour notre Association départementale. Comme vous le savez sans doute déjà, notre ancien directeur, présent à Megève l'an dernier, a fait l'objet d'un licenciement suite à des anomalies constatées au moment de la préparation de la situation des comptes à mi exercice, soit en mars 2011.

A ce jour, notre ancien directeur a remboursé les sommes dues au centime d'euro près. Nous avons déposé une plainte. La justice suit son cours et le jugement aura lieu dans le courant du mois de décembre.

Je me tiens bien entendu à votre disposition ainsi que notre Trésorier et mes collègues du Bureau pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur cette question.

Malgré ces événements fâcheux, notre Association a continué de fonctionner, grâce à la motivation de son personnel, que je remercie vivement au passage.

Lauriane MOUNIER-FARAUT, qui avait été recrutée au service juridique mais aussi pour assister le Directeur, a assuré dans un 1^{er} temps avec succès l'intérim de Direction, avant d'être, en accord avec les membres du Bureau, officialisée au poste de Directrice en septembre 2011.

L'année 2011, pour notre Association, ne fût donc pas de tout repos. Elle n'en reste pas moins une belle année, riche en évènements, à l'image de notre Forum des Maires qui nous a réunis en mai dernier, et à l'image de ce 78^{ème} Congrès départemental qui nous rassemble aujourd'hui.

Une année 2011 également riche en actualités et en RDV politiques. Cette introduction resterait effectivement inachevée si j'omettais de revenir sur quelques-unes des nombreuses réformes adoptées ou à venir, qui ont déjà des impacts importants sur nos territoires et viennent bouleverser profondément notre paysage territorial.

S'agissant tout d'abord de la réforme territoriale et de la réforme de la carte intercommunale

Pendant plusieurs semaines, vous le savez, l'Association des Maires, Adjointes et Conseillers Généraux de Haute-Savoie a été pleinement mobilisée par le projet de schéma départemental de coopération intercommunale piloté par le Préfet de Haute-Savoie, qui marquera, dès son adoption, une évolution importante de l'intercommunalité dans notre département.

L'objectif défendu par l'Etat est le développement harmonieux et équilibré de nos territoires et cette évolution de l'intercommunalité est inscrite dans l'histoire de nos institutions locales.

C'est pour prendre en main l'avenir de nos territoires que l'Association des Maires s'est, depuis le départ, totalement investie dans la constitution de la Commission Départementale de Coopération intercommunale (CDCI). C'est ainsi qu'au sein de la CDCI, je vous le rappelle, 37 membres sur 44 sont issus des listes proposées par notre Association, sachant que le Conseil Général a désigné 4 représentants et le Conseil Régional 2 représentants.

L'enjeu est important puisqu'au sein de ce projet de schéma, c'est tout l'avenir de nos territoires qui se décide. Et cet enjeu, nous l'avons pris très au sérieux.

Tout d'abord, nous avons organisé des rencontres d'arrondissement informelles avec l'ensemble des élus du département, qui ont pu exprimer leurs interrogations et leurs préoccupations relatives à la réforme envisagée de la carte intercommunale et au schéma proposé par Monsieur Le Préfet.

Bien plus que des réunions informelles, des auditions des élus qui souhaitaient exposer leurs points de vue devant les membres de la CDCI ont également été récemment organisées.

En tant que Rapporteur Général, il m'importe donc de faire en sorte que toutes les voix puissent être entendues, dans le respect des uns et des autres, afin de construire des ensembles cohérents, qui correspondent à la réalité, à la géographie mais aussi aux aspirations des populations. En cela, la voix des maires doit être déterminante ; elle traduit la réalité de nos territoires. Une réalité, naturellement, qui ne saurait se résumer à une vision manichéenne des choses, et qui tente de trouver une voie entre tenants d'une souveraineté communale exclusive et partisans d'une intercommunalité renforcée.

Si sur certains arrondissements, les propositions de Monsieur Le Préfet ne font pas l'objet de remarques, il n'en reste pas moins que sur 3 secteurs, deux en Chablais, un en Vallée d'Arve, des difficultés subsistent.

Il est apparu nécessaire à de nombreux membres de la CDCI présents lors des auditions d'exprimer le souhait de négocier un délai complémentaire avant la finalisation d'un éventuel contre-projet au schéma présenté par Monsieur Le Préfet.

Les différentes réformes liées à la fiscalité ensuite

Après la suppression de la taxe professionnelle, qui, soyons francs, nous a tous inquiétés et dont nous mesurons tout juste les premiers effets, une nouvelle réforme de la fiscalité de l'urbanisme entrera en vigueur dès le mois de mars 2012.

Cette réforme, traduite dans la Loi de finances rectificative du 29 décembre 2010, est destinée à rationaliser l'existant à travers la réduction du nombre de taxes et de participation mais aussi à promouvoir un usage économe des sols et à lutter contre l'étalement urbain.

Avec cette réforme, deux nouveaux outils financiers voient le jour : le versement pour sous densité et la taxe d'aménagement, amenée à remplacer plusieurs taxes préexistantes dont la taxe locale d'équipement.

L'enjeu est donc important pour nos collectivités, qui ont jusqu'au 30 novembre 2011 pour prendre des délibérations.

Mais si je peux me permettre, cette réforme n'est pas celle qui nous préoccupe le plus, même si les échéances sont proches et que les conséquences sur les recettes de nos collectivités ne sont pas neutres et doivent être mesurées.

La crise bancaire et la réforme « Bâle 3 » et les difficultés à venir pour les collectivités en matière d'emprunt

Alors que les collectivités locales sollicitent actuellement les banques pour couvrir leur besoin de financement et d'investissement, certaines d'entre elles constatent une raréfaction de l'offre de crédit et une forte augmentation des marges pratiquées.

Voilà ce qui découle notamment d'une enquête réalisée en 2011 par l'Association des Maires de France sur la qualité de l'accès au crédit des collectivités locales.

Les banques semblent en effet vouloir prendre de la distance avec le secteur public local et évoquent en ce sens les nouvelles règles prudentielles « Bâle 3 » qui leur seront applicables dès 2013 (premières mesures applicables en 2013 puis ensemble des mesures qui devront être appliquées au 1^{er} janvier 2019).

La réforme dite de « Bâle 3 » constitue la réponse du Comité de Bâle à la crise financière. Elle vise principalement à renforcer aussi bien le niveau que la qualité des fonds propres pour permettre aux établissements financiers d'être plus à même d'absorber les pertes sur

des prêts ou des investissements en cas de crise. L'idée étant d'éviter qu'ils ne recourent une nouvelle fois aux fonds publics.

Le paysage du financement des collectivités locales change et nous avons des raisons d'être inquiets. Plusieurs collectivités nous ont déjà fait part des difficultés qu'elles rencontraient pour trouver des financements bancaires pour leurs investissements. Ces difficultés, nous les avons fait remonter au niveau national. Sachez qu'en tout état de cause, nous restons mobilisés à vos côtés afin que vos préoccupations soient prises en compte.

A cela, s'ajoute les difficultés de la banque DEXIA, qui ne sont pas nouvelles, et qui ont conduit récemment à une restructuration de cet établissement.

Nous sommes bien conscients de la nécessité de maîtriser nos dépenses et de réduire notre endettement. Il n'en reste pas moins que nos collectivités ont encore et auront toujours besoin de partenaires bancaires pour leur permettre de mener à bien leurs projets...

Nous saluons de ce fait les initiatives du gouvernement pour tenter d'assainir le marché et de garantir l'accès à la liquidité, tout comme celles de l'Association d'étude pour l'Agence de financement des collectivités locales (AEAFCL) créée en avril 2010 à l'initiative notamment de M. PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France, qui a très récemment décidé de lancer le processus de création de l'Agence de financement des investissements locaux.

Bien d'autres sujets mériteraient encore d'être abordés, tant l'actualité est riche et les préoccupations des élus que nous sommes nombreuses.

Malheureusement, le temps est compté. Sachez, Mesdames et Messieurs les Maires, Maires-Adjoints, Présidentes et Présidents d'EPCI, que l'Association des maires est à votre entière disposition pour intervenir sur divers thèmes qui sont susceptibles de vous intéresser.

Faites-nous remonter vos préoccupations, dites-nous quels sont vos besoins, en termes d'information, de formation... Certains l'ont déjà fait. Nous ferons en sorte de répondre au mieux à vos attentes.

Avant de laisser la parole à notre Secrétaire général, je tenais à vous dire combien, si je mesure les difficultés qui sont les vôtres, je sais aussi l'enthousiasme, l'ardeur, la ferveur qui vous anime.

Nous devons regarder l'avenir avec confiance, et transmettre notre vision à nos concitoyens car c'est le meilleur remède à la crise qui affecte nos sociétés.

Bien que de plus en plus complexe, la charge d'élu de proximité est l'une des plus belles qui soit. Elle vise à conjuguer, au plus près, au cœur des communautés humaines dont nous sommes les représentants, réussite des activités et harmonie sociale.

Comme le signalait un de nos collègues lors du dernier Congrès des Maires de l'Isère le mois dernier, être maire « c'est un enrichissement intellectuel au quotidien » et le travail est sans fin !

Chers collègues, c'est avec beaucoup de plaisir que nous allons partager cette journée.

Vous faites battre le pouls de notre démocratie au niveau territorial le plus fin de la France. Votre rôle est essentiel. Il est la plus belle chance de notre territoire et de notre département.

Je vous remercie de votre attention et laisse maintenant la parole à Jean DENAIS pour le rapport d'activités.

Raymond MUDRY,
Président de l'ADM74.